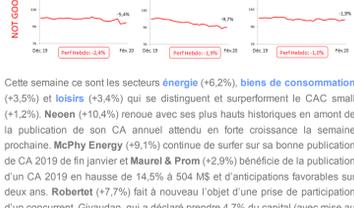


Le Zapping des Smalls

- Cette semaine, le CAC small (+1,2%) et le CAC 40 (+2,0%) reprennent des couleurs. Sur les 178 valeurs qui composent le CAC small, 106 sont ressorties en hausse
- Nanobiotex**, **Netgem** et **Generix** portent le CAC small
- BIO UV Group** est notre pépite de la semaine et c'est le thème de la vidéo de la semaine
- Nouvelle initiation de couverture** à découvrir : **Arcure**, la vision intelligente

Inscrivez un ami à la newsletter

Le tableau de bord des secteurs



Cette semaine ce sont les secteurs **énergie** (+6,2%), **biens de consommation** (+3,5%) et **loisirs** (+3,4%) qui se distinguent et surperforment le CAC small (+1,2%). **Neoen** (+10,4%) renoue avec ses plus hauts historiques en amont de la publication de son CA annuel attendu en forte croissance la semaine prochaine. **McPhy Energy** (+9,1%) continue de surfer sur sa bonne publication de CA 2019 de fin janvier et **Mauriel & Prom** (+2,9%) bénéficie de la publication d'un CA 2019 en hausse de 14,5% à 504 M€ et d'anticipations favorables sur deux ans. **Robertet** (+7,7%) fait à nouveau l'objet d'une prise de participation d'un concurrent, **Givaudan**, qui a déclaré prendre 4,7% du capital (avec mise au nominatif de ses actions). **Pierre & Vacances** (+10,1%) continue sur sa lancée suite à l'annonce de son plan stratégique visant croissance à périmètre constant de 4,7% de l'hébergement et une MOC courant des BU touristiques de 5% en 2022 et de 9% en 2024.

A contrario ce sont les secteurs **ESN** (-2,4%), **agroalimentaire** (-1,9%) et **services** (-1,9%) qui sous performent le CAC small cette semaine. Le secteur des ESN souffre de la mauvaise performance de **AKKA Technologies** (-10,6%) à cause de la publication du CA T4 où la direction annonce une croissance organique de +4,4% en dessous des objectifs de 6%. La société de conseil en management et système d'information, **Wavestone** (-5,1%) continue de glisser suite à la publication de son CA annuel fin janvier. Par ailleurs, le secteur de l'agroalimentaire accuse le coup de la performance de **Vilmorin & Cie** (-3,2%) qui continue de souffrir de son manque de catalyseur depuis sa dernière publication. Pour terminer, suite à des publications non satisfaisantes en fin du mois de janvier, les performances de **Synergie** (-5,7%) et **Groupe Crit** (-5,1%) justifient la place du secteur des services dans le Not Good.

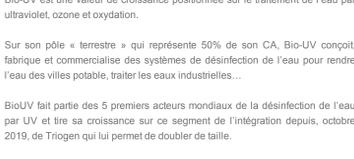
TOP

Cette semaine **Generix** prend la tête du top avec une performance de +12,7% sur la semaine passée poursuivant sur la tendance haussière amorcée depuis plusieurs mois et en lien avec une succession de bonnes publications. **Netgem** prend la suite avec une hausse de +12,1% et **Nanobiotex** complète le podium (+11,4%) grâce à l'obtention de la désignation « Fast Track » par la FDA pour l'étude de NBTXR3. Cette désignation permettant d'accélérer la mise à disposition d'un traitement pour les patients.

FLOP

AKKA Technologies chute cette semaine (-10,6%) en lien avec la publication de son CA marquant un ralentissement de sa croissance et l'anticipation d'un T1 2022 où même accablé. Dans le même temps **Electro Power Systems**, filiale d'Engie spécialiste des solutions de stockage et de production d'électricité à base d'hydrogène perd -6,5%. Pour finir, **LysoGENE** complète le flop avec une baisse de -6,4%.

La vidéo de la semaine



Bio-UV est une valeur de croissance positionnée sur le traitement de l'eau par ultraviolet, ozoné et oxydation.

Sur son pôle « traitement » qui représente 50% de son CA, Bio-UV conçoit, fabrique et commercialise des systèmes de désinfection de l'eau pour rendre l'eau des villes potable, traiter les eaux industrielles...

BioUV fait partie des 5 premiers acteurs mondiaux de la désinfection de l'eau par UV et tire sa croissance sur ce segment de l'intégration depuis, octobre 2019, de Triogen qui lui permet de doubler de taille.

Dans le même temps, Bio-UV propose, sur son pôle « maritime », un système de traitement des eaux de ballast (contenues dans les réservoirs des navires destinés à être remplis ou vidés d'eau de mer afin de gérer la stabilité des bateaux).

Depuis septembre 2017, tous les bateaux neufs et depuis 2019, tous les navires dans le monde, doivent équiper d'un système de traitement des eaux de ballast afin de préserver les écosystèmes maritimes. Cela représente 50 000 bateaux à équiper d'ici 2024, soit un marché appelé à se multiplier par 10 entre 2017 à 2024 à 1,5 Mds/an.

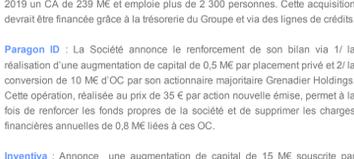
En parallèle d'un marché en forte croissance, Bio-UV bénéficie d'une excellente visibilité de ses revenus avec un carnet de commandes de 21,6 M€ dont 13,3 M€ facturables en 2020.

La société vient de communiquer sur une croissance de CA 2020 de 75% (dont plus de 50% en organique) et nous sommes confiants dans la capacité du groupe de déléguer à la guidance annoncée cette semaine d'une marge d'EBE 2020 supérieure à 10% (en hausse d'e2/3 pts par rapport à nos estimations 2019).

Compte tenu des investissements déjà réalisés (pour obtenir les certifications, équiper l'usine de Lunel), la société devrait générer une trésorerie positive d'ici 2021 (sous réserve d'un BFR correctement piloté dans cette période de forte croissance).

Cette valeur de croissance ne nous paraît pas excessive compte tenu du profil de croissance.

La semaine des smalls



Cette semaine*, le CAC small (+1,2%) et le CAC 40 (+2,0%) reprennent des couleurs. Sur les 178 valeurs qui composent le CAC small, 80 sont ressorties en hausse. Depuis le début de l'année, le CAC 40 (+1,3%) surperforme le CAC small (+0,1%).

Du côté des opérations ?

Bigben Interactive : Annonce l'acquisition de la marque RIG et de casques de gaming auprès de l'américain Plantronics. Ce dernier souhaitant se concentrer sur l'activité Blue, la filiale Nacon de Bigben, s'est saisie de la partie BioC en faisant l'acquisition des stocks, de la marque, des moules et des brevets. Cette opération permet à Bigben de se positionner sur des casques premium dont le prix de vente va jusqu'à 170 € (alors que Bigben propose jusqu'à maintenant des casques entrée de gamme) mais aussi de s'implanter aux Etats-Unis avec une petite équipe recrutée sur place.

PSB Industries : Le Groupe annonce être entré en négociations exclusives avec le groupe familial, en vue de l'acquisition de son pôle d'emballage plastique et métal Qualipac pour un montant inconnu. La cible a réalisé en 2019 un CA de 239 M€ et emploie plus de 2 300 personnes. Cette acquisition devrait être financée grâce à la trésorerie du Groupe et via des lignes de crédits.

Paragon ID : La Société annonce le renforcement de son bilan via 1/ la réalisation d'une augmentation de capital de 0,5 M€ par placement privé et 2/ la conversion de 10 M€ d'OC par son actionnaire majoritaire Grenadier Holdings. Cette opération, réalisée au prix de 35 € par action nouvelle émise, permet à la fois de renforcer les fonds propres de la société et de supprimer les charges financières annuelles de 0,8 M€ liées à ces OC.

Inventiva : Annonce une augmentation de capital de 15 M€ souscrite par certains de ses actionnaires existants. Ce nouveau financement permettra à Inventiva d'étendre sa visibilité financière jusqu'à la fin du T2 2021 et contribuera notamment à financer la poursuite de l'étude clinique du lanifibranol, son candidat médicament le plus avancé, à la finalisation de la phase IIB NATIVE et à la préparation du lancement de la Phase III.

Mediawan : Le Groupe annonce une prise de participation de 55% dans le producteur de contenus Black Dynamite, spécialiste de documentaire premium et à qui l'on doit "Le K Benzema" ou encore "Les bleus, une autre histoire de France". Aucune information financière n'a été transmise sur l'opération.

Qwamplify : La Société a annoncé avoir cédé l'intégralité de ses titres de Blendi soit 25% du capital pour un montant de 10,3 M€ (10 €/action). Cette opération permet au Groupe de réaliser une plus-value de cession de 6,4 M€, de réduire sa dette bancaire de 33% à 5,6 M€ et d'envisager de nouvelles opportunités de croissance externe.

Et du côté des publications ?

Figure Aero – CA T3 (perf. Bours. -10,6% depuis le 31/12/2019 (YTD)) - Le Groupe publie un CA T3 de 116,3 M€ (+3,1% en organique). Sur les 9 premiers mois le CA ressort à 342,7 M€ en croissance organique de +6,5% porté principalement par l'activité Aérostructure (+7,4% en organique) Le Groupe confirme ses objectifs. **Le titre gagne +1,9% le jour de la publication.**

Hexaom – CA T4 (+3,4% YTD) - La Société a enregistré une hausse de son CA de 7,8% à 239,4 M€ au T4. Pour son exercice 2019 le Groupe affiche un CA de 840,8 M€ (+4,6%) porté d'une part par la dynamique de son activité de Rénovation B2C et B2B (141,9 M€, +29,9 %) et d'autre part par la stabilité de son activité de Construction (693,3 M€, +0,4%). **Le titre prend +0,6% le jour J et +9,2% le lendemain.**

Bopscotch Group – CA T4 (+8,7% YTD) - Au T4 le Groupe publie un CA de 69,3 M€ (vs 45,0 M€) et affiche une marge brute en hausse de +74,0% à 26,1 M€ grâce à l'intégration de Sopena. Sur l'année 2019 le CA a progressé de +35,5% à 197,3 M€ et la marge brute ressort à 70,3 M€ (+28,3%). **Le titre gagne +1,1% le jour J.**

LNA Santé – CA T4 (-4,5% YTD) - LNA Santé affiche au T4 de son exercice un CA de 144,7 M€ (-2,6%) et un CA annuel de 527,9 M€ (-2,0%). Conformément aux guidances, le CA issu de l'exploitation ressort à 472,8 M€ (+5,5% en organique) et celui issu de l'immobilier en recul de +45,9% à 55,0 M€. **Le titre gagne +2,4% le jour J.**

Sogclair – CA T4 (+3,8% YTD) - Le spécialiste de l'aérospatial et du transport publie un CA T4 en croissance de +10,4% à 51,0 M€. Sur l'ensemble de l'exercice, le CA ressort à 185,0 M€ (+16,1% en publié) grâce à la performance de son pôle Simulation (+60,7%). **Le cours grimpe de +2,2% le jour de la publication.**

Akka Technologies – CA T4 (14,4% YTD) - Au T4 de son exercice le Groupe réalise un CA de 469 M€ marqué par un ralentissement de sa croissance (+1,8% en organique vs +5,9% sur 9 mois). Pour son exercice 2019 le CA ressort à 1,8 Mds€ en hausse de +6,3% en proforma fort d'une croissance dynamique en France, en Amérique du Nord et l'International. Si Akka confirme sa prévision d'une rentabilité opérationnelle courants supérieure à 8% pour l'exercice, la Société anticipe un T1 2020 dans la lignée du T4 2019 et espère une accélération de sa croissance au S2. **Le titre chute lourdement de -18,0% le jour J.**

Aures Technologies – CA T4 (-7,8% YTD) - Au T4 Aures enregistre un CA de 30,9 M€ en croissance de +3,8% en publié mais en baisse de -9,3% à pcc. Sur l'exercice le CA ressort à 115,9 M€ (-16,7% en pcc) en lien avec le recul de l'activité sur plusieurs régions (France -14,9%, RU -19,9% notamment). **Le titre perd -2,9% le jour J.**

Linedata Services – CA T4 (+11,2% YTD) - Pour son T4 Linedata a enregistré un CA de 44,9 M€. Sur l'ensemble de l'exercice celui-ci ressort en baisse de -2,1% à 169,7 M€ en lien avec la baisse de ses activités Asset Management (-2,7% à 108,3 M€) et Lending & Leasing (-0,6% à 51,7 M€). Le titre reste stable le jour de sa publication (+0,0%).

Mauriel & Prom – CA T4 (-10,3% YTD) - Le Groupe a enregistré un CA T4 de 133 M€ en hausse de +35,7% et un CA annuel en croissance de +14,5% à 504 M€ en lien notamment avec une croissance de la production pétrolière de +25%. Le Management anticipe une hausse de la production en 2020 et 2021. **Le titre grimpe de +1,7% le jour de la publication.**

Passat – CA S2 (+8,3% YTD) - Pour son S2 2019 le Groupe publie un CA de 19,8 M€ (+2,6%) affichant ainsi un ralentissement de sa croissance. Sur l'ensemble de l'exercice celui-ci ressort à 38,8 M€, en hausse de +7,9%. **Après 3 séances de hausse le titre perd -5,4% le jour de sa publication avant de reprendre +6,5% le lendemain.**

Pharmagest Interactive – CA T4 (+5,4% YTD) - Sur l'exercice 2019 le Groupe affiche un CA de 46,4 M€ en hausse de +13,4%. Sur l'exercice 2019 le Groupe affiche un CA de 158,6 M€ (+6,8%) en lien avec la bonne dynamique de l'activité Pharmacie Europe (+5,6%, 121,2 M€) et du pôle eSanté (+25,8%, 16 M€). **Le titre gagne près de 1,0% le jour de sa publication.**

Aurea – CA T4 (-6,4% YTD) - Le Groupe affiche un T4 en recul de -18,1% à 42,2 M€ impacté par une demande peu soutenue de l'activité Métaux & Alliages dans le secteur automobile et impacté par les mouvements sociaux dans les ports en fin d'année. Sur l'exercice le CA ressort à 184,8 M€ (-15%) et le Management reste prudent pour 2020. **Le titre perd -0,6% le jour J.**

Media 6 – CA T1 (+4,6% YTD) - Media 6 publie un CA T1 en croissance de +3,3% à 18,6 M€ porté par à la fois par l'activité de Production (+1,4%) à 14,9 M€ et par celle de services (+12,1%) à 3,7 M€. **Le titre gagne +3,7% le jour de sa publication.**

Abco – CA T3 (+7,1% YTD) - Impacté par un CA T3 décevant à 59,8 M€ (-0,5% en organique) et par des prises de commandes en repli de 4,9% en organique à 57,5 M€, le Groupe annonce un sales warning et annonce un CA annuel légèrement en deçà de l'objectif précédemment annoncé entre 250 et 260 M€. Sur 9 mois le CA ressort à 181,7 M€ (+0,4% en organique). **Le titre perd -2,2% le jour J.**

Armarket.com (ex Artrprice.com) – CA T4 (-4,6% YTD) - La Société enregistre un CA T4 de 2,6 M€ (+2%). Sur l'ensemble de l'exercice, le Groupe réalise un CA de 8,5 M€ en croissance de +2% porté par son activité Internet. Sur l'exercice 2020 le management attend une forte croissance de son CA. **Le titre perd -2,2% le jour de sa publication.**

La vidéo de la semaine



Initiation de couverture - Arcure, la vision intelligente

Fort de 10 ans d'expérience dans la vision et l'intelligence artificielle embarquée pour l'industrie, Arcure est un acteur de référence sur le marché de la vision industrielle. Concepteur et distributeur de solutions technologiques adaptées aux industriels grâce à un algorithme propriétaire, Arcure a équipé depuis sa création, plus de 7 000 Blaxair (dont plus de 2 000 en 2019), ses caméras intelligentes qui permet de prévenir les collisions entre les engins industriels et les piétons.

D'ici 2022, nous anticipons une forte accélération de l'activité d'Arcure avec un TCAM de +35,7%. S'appuyant sur une stratégie claire, la société bénéficiera : 1/ de l'extension de son réseau de distribution en France et à l'international (US, Japon, Allemagne), 2/ du renouvellement et de l'élargissement de son catalogue produits (commercialisation du Blaxair V4, solutions Oméga d'applicatifs de vision pour l'industrie), 3/ de la signature de nouveaux partenariats avec des constructeurs et 4/ de la réalisation de croisances externes opportunistes (non pris en compte dans nos estimations). A horizon 2022, la rentabilité opérationnelle (ajustée du CIR) devrait ressortir à 9,0% grâce à l'évolution de l'activité.

Notre valorisation de Arcure fait ressortir un objectif de cours à 5,20 €. Compte tenu du potentiel de hausse (+11%), nous intons la couverture avec une opinion à Accumuler.

Retrouvez l'initiation de couverture complète [ici](#)

Les dernières publications d'EuroLand Corporate

- [Delfigen - CA 2019 + réunion investisseurs](#)
- [Arcure - La vision intelligente](#)
- [Triogen - Des relais de croissance qui continuent à se développer](#)
- [Bio-UV Group - Un exercice 2019 solide / Perspectives 2020 favorables](#)
- [Bigben Interactive - Acquisition des casques RIG de Plantronics par Nacon](#)

Retrouvez toutes nos analyses sur notre [site internet](#)

L'agenda des smalls

12/02/2020

- Capell – CA T3
- Cogelec – CA T4
- Poxel – CA T4

13/02/2020

- Guerbet – CA T4
- Inventiva – CA T4
- OSE Immunotherapeutics – Résultats semestriels
- Pixium Vision – Résultats annuels
- Jacques Bogart – CA T4
- Recylex – CA T4
- Micropole – CA T4

EuroLand Corporate accompagne les entreprises de croissance et les introductions financières lors d'opérations financières telles que : levée de fonds (capital et dette), introduction en bourse, cession ou cession, reconversion de capital (OBO, LBO...)

* Semaine du mardi soir à la clôture du mardi suivant

"Le présente newsletter a été préparé par EuroLand Corporate indépendamment des activités mentionnées et est diffusé à titre purement informatif. Cette newsletter ne constitue ni la partie d'une offre de capital ou de distribution de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une indication pour conclure un tel contrat ou engagement. Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations énoncées ou incluses dans ce document sont énoncées et/ou estimées par EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de nos activités usuelles et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autorité compétente. Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations énoncées ou incluses dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, sans existence d'un quelconque engagement de la Société. EuroLand Corporate s'engage à mettre à jour que dans le respect de la réglementation en vigueur, et peut arriver que ses obligations ou valeurs possèdent à être publiées dans des journaux financiers ou des instruments financiers autorisés ou donner accès aux valeurs mobilières émis par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate ou le cadre du renouvellement de cette newsletter. Tout investisseur doit se fier sur son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière. EuroLand Corporate n'a pas été de nature à influencer les informations fournies dans cette newsletter. Il n'a aucune obligation de garantir, vendre ou acheter, tout produit ou service, et/ou d'acquiescer, l'acheteur ou la vendeuse des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, employés, agents ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte être tenue d'une quelconque responsabilité en raison d'une négligence ou autrement pour tout préjudice ou manque à gagner que de fait résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (iii) sont des personnes qui ont été autorisées à accéder à l'information de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (iii) sont des personnes qui ont été autorisées à accéder à l'information de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (iii) sont des personnes qui ont été autorisées à accéder à l'information de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (iii) sont des personnes qui ont été autorisées à accéder à l'information de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (iii) sont des personnes qui ont été autorisées à accéder à l'information de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (iii) sont des personnes qui ont été autorisées à accéder à l'information de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (iii) sont des personnes qui ont été autorisées à accéder à l'information de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (iii) sont des personnes qui ont été autorisées à accéder à l'information de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (iii) sont des personnes qui ont été autorisées à accéder à l'information de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (iii) sont des personnes qui ont été autorisées à accéder à l'information de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (iii) sont des personnes qui ont été autorisées à accéder à l'information de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (iii) sont des personnes qui ont été autorisées à accéder à l'information de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (iii) sont des personnes qui ont été autorisées à accéder à l'information de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (iii) sont des personnes qui ont été autorisées à accéder à l'information de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (iii) sont des personnes qui ont été autorisées à accéder à l'information de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (iii) sont des personnes qui ont été autorisées à accéder à l'information de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'une quelconque manière à la présente newsletter. La présente newsletter ne peut être reproduite, copiée, diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit d'EuroLand Corporate. Ce document ne peut être utilisé, copié, révisé ou autrement transmis à d'autres personnes. Ainsi, en particulier, un investisseur ou un document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées par la FCA, (ii) sont des investisseurs professionnels au sens de l'article 19(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (et du règlement correspondant) ou des personnes agréées